

N°22/DEC/212

### DÉCISION DU MAIRE

#### ORGANISATION PAR LES YEUX D'ARTIFICE (ASSOCIATION LOI 1901) D'UN SPECTACLE INTITULÉ "LES HISTOIRES DE MME RÊVES », LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 SUR LE CENTRE DE LOISIRS EUGENIE COTTON MATERNEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LES YEUX D'ARTIFICE (Association Loi 1901), 7 place Saint Michel – 75005 PARIS ;

### D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Histoires de Mme Rêves », le vendredi 04 novembre 2022 à 10 heures 30, sur le centre de loisirs Eugénie Cotton maternel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire LES YEUX D'ARTIFICE (Association Loi 1901), pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 400,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 13 octobre 2022

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 OCT. 2022  
Et de la publication le 17 OCT. 2022

17 OCT. 2022

Par le Maire et par délégation :  
Directrice Générale des Services  
Mathalie BOURGEOIS

